

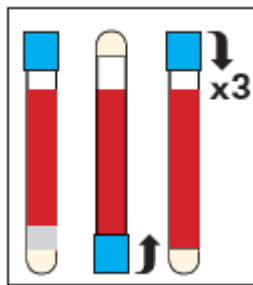
PROCEDURE DE PREPARATION DU PRP REGENLAB (BCT)

Les kits Regenlab doivent être utilisés dans des conditions stériles.

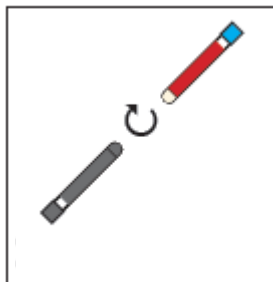
1/ **Prélèvement du sang** selon la procédure habituelle en nettoyant la zone de prélèvement et en la désinfectant pour éviter tout risque de contamination du prélèvement qui sera injecté au patient par la suite. (Attention tube sous vide, bien maintenir le tube dans la tulipe de prélèvement durant le remplissage de sang). Prélever **8mL** de sang pour PRP (tube bleu).



2/ **Mélanger doucement** le sang avec l'anticoagulant en retournant le tube plusieurs fois **avant la centrifugation**.



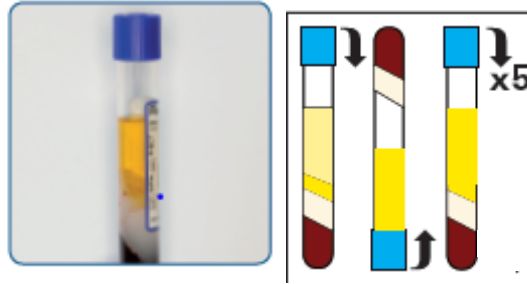
3/ **centrifugation « Time 1 »** (5 minutes à 3100 tr/mn). Ne pas oublier de mettre un tube de contre balance en face dans la centrifugeuse (Il faut toujours un nombre pair de tubes face à face dans la centrifugeuse pour l'équilibre de la centrifugation, utiliser le tube de contre balance si nécessaire).



4/ **Après centrifugation**

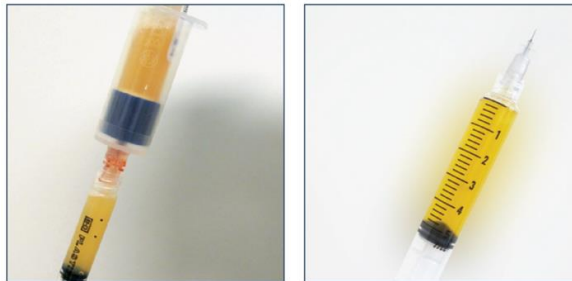
Désinfecter le bouchon du tube en le sortant de la centrifugeuse.

Retourner doucement le tube plusieurs fois afin de remettre en suspension les plaquettes déposées sur le gel et procéder au prélèvement de PRP.



5/ Prélèvement du PRP :

Viser une seringue Luer Lock stérile de 10ml sur la tulipe de prélèvement. Mettre le tube contenant le PRP dans la tulipe de prélèvement en maintenant fermement le tube et la tulipe ensemble pour résister à la pression lors du transfert. Aspirer doucement l'ensemble du PRP sans relâcher le piston de la seringue tant que le tube n'a pas été enlevé de la tulipe de prélèvement (Sinon la pression chasserait le piston de la seringue et il y aurait un risque de re-mélanger les éléments sanguins. Si c'est le cas refaire une centrifugation de 5min à 3100 tr/mn). Une fois le tube vidé du PRP, enlève le tube de la tulipe en maintenant bien la tulipe, puis dévisser la tulipe de la seringue.



6/ procéder à l'injection dans les 4 heures.

Rappel sur l'utilisation du PRP

Le prélèvement et l'intervention doivent être faits dans le cadre d'une seule et même intervention chirurgicale (usage extemporané au chevet du patient)

Le PRP ne peut être utilisé qu'à des fins thérapeutiques autologues.

(Code de la santé publique, partie législative, articles L1211-8 L1242-1)